

Communiqué de presse

Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise à Val-Cenis Termignon

Ce 25 juin, le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise s'est réuni à Val-Cenis Termignon pour sa traditionnelle séance de début d'été. La séance a été précédée d'une visite des travaux d'aménagement en cours sur la porte de Bellecombe, accès majeur au cœur du Parc national.

Le conseil d'administration, réuni à la salle des Confluences, à Val-Cenis Termignon, a abordé les points suivants.

L'approbation du contrat d'objectifs et de performance 2024-2028

Le contrat d'objectifs et de performance fixe les objectifs à 5 ans du ministère en charge de l'Écologie (ministère de tutelle) pour l'établissement public gestionnaire du Parc. La version finale, intégrant les discussions avec le bureau du CA et les équipes du Parc, marque un engagement plus prononcé quant à l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources naturelles et la réduction de l'empreinte écologique du Parc (GES, bilan carbone). L'accent est également mis sur la valorisation du savoir-faire du Parc en matière de « solutions fondées sur la nature ».

Enquête image auprès des habitants des communes du Parc

L'enquête téléphonique réalisée en mai 2024 par le cabinet Euroêka auprès de 502 résidents permanents des communes du Parc était une reconduction de l'enquête image et perception du Parc réalisée en 2018. Les questions portaient à la fois sur la connaissance de l'établissement Parc, ses missions et actions, et sur ses supports de communication et de sensibilisation. L'analyse comparative 2018/2024 a mis en évidence une certaine stabilité des résultats et contribuera à la stratégie de communication de l'établissement.



Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise – 25 juin 2024 © PNV – Ch. Chillet

Lancement des commissions thématiques *Envie de Vanoise*

La dynamique participative *Envie de Vanoise* sur le territoire se poursuit avec le lancement des commissions thématiques chargées de la mise en œuvre de la feuille de route.

Le 26 mars, la commission Tourisme durable a réuni 27 structures partenaires : offices de tourisme, organismes de promotion régional et départemental, hébergeurs, FFCAM, associations d'habitants... Une réflexion est engagée pour le déploiement d'un réseau de partenaires relais *Envie de Vanoise* sur le territoire, sur la base d'une déclaration d'intention commune en faveur d'un tourisme durable en Vanoise, en lien avec la Stratégie Nationale Biodiversité 2030. La commission Agriculture durable s'est tenue le 22 mai avec 24 participants : éleveurs et bergers, organisations professionnelles agricoles, vétérinaires, communes, office de tourisme, associations, DDT73. Les échanges ont porté notamment sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et sur la cohabitation agriculture/tourisme. La protection de la biodiversité, par la valorisation des produits agricoles locaux et des pratiques associées, a été abordée à travers l'enjeu de pérennisation du bleu de Termignon. Sont prévues cette fin juin puis en juillet, les commissions thématique Activités de pleine nature et Connaissance et protection.

Réglementation de l'usage des drones en cœur de Parc

Face au développement des activités de loisirs impliquant l'usage de drones, l'établissement a **précisé sa réglementation en cœur de Parc**. Les drones font partie des aéronefs motorisés et sont soumis à **l'interdiction générale de survol à moins de 1000 m du sol**, sauf autorisation du directeur (recherche scientifique, ravitaillement des alpages et refuges, travaux autorisés). Ces drones ont un fort impact sur la faune, en particulier les ongulés (bouquetins, chamois...). Tout usage de drone est une infraction passible d'une amende forfaitaire de 135 €. Sont également concernés par cette réglementation les engins et matériels utilisant l'espace aérien : base jump, speed-riding, snowkite, ballons captifs, fusées, cerfs-volants, lanternes volantes... Le Parc va informer et sensibiliser le public à cette réglementation.

Développement de partenariats financiers et de mécénat

Le Parc national de la Vanoise déploie sa nouvelle stratégie de **recherche et de développement de partenariats et de mécénats public-privé** afin de compléter sa dotation publique. Il s'agit de renforcer la capacité de l'établissement à mener des actions ambitieuses, aux objectifs partagés, en matière de connaissance, protection des patrimoine, tourisme durable, éducation à l'environnement. Les acteurs économiques intéressés pour s'engager auprès du Parc sont invités à se faire connaître.

Déploiement d'une méthode robuste pour le suivi du bouquetin

Le comptage de type « flash » (dénombrement simultané de tous les bouquetins sur l'ensemble du territoire) pâtissait d'un manque de fiabilité et d'un temps de réalisation très conséquent. Pour améliorer son suivi, le Parc a appliqué ce printemps une nouvelle **méthode dite « indiciaire »**, éprouvée grâce au programme européen Alcotra Lemed-Ibex 2017-2020. Cette méthode s'attache aux **tendances démographiques** pour chacune des 3 sous-populations de Vanoise. Elle permet de mieux comprendre les **interactions entre les populations et leur environnement** par l'observation des dynamiques d'évolution de chaque population sur 5 ans (détection de variation de +/- 10 %, risque d'erreur < 5 %). 21 quartiers sélectionnés aléatoirement font ainsi l'objet d'un comptage 3 fois par an.

Zones de tranquillité au sein des domaines skiables des Menuires, de la Plagne et des Arcs-Peisey Vallandry

Des **concertations** ont été organisées ce printemps par le Parc avec **l'ensemble des acteurs des sports de neige** des domaines skiables de la Plagne, des Arcs-Peisey Vallandry et des Menuires. L'objectif était d'identifier les sites propices à la **création de nouvelles zones de tranquillité pour le tétras-lyre**. Une zone a été retenue sur chaque domaine skiable. Ces zones seront matérialisées à l'automne 2024 (piquets, cordes élastiques, fanions, panneaux d'avertissement). La démarche s'inscrit dans la convention signée par le Parc avec la Compagnie des Alpes, qui prévoit des actions concrètes pour l'amélioration de la prise en compte des oiseaux remarquables au sein des domaines skiables. Déjà déclinée sur d'autres domaines skiables, la démarche fait suite au programme européen Birdski. Cette méthode concertée avec les parties prenantes est gage de bonne prise en compte de ces zones par les skieurs.